

Motion du 26 avril 2016 de Mmes et MM. Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Simon Gaberell, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet et Maria Vittoria Romano: «Utiliser les voitures stationnées pour mieux sécuriser les trajets cyclables».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 3 octobre 2018, dans le rapport M-1226 A/B/C)

MOTION

Exposé des motifs

La nécessité d'améliorer la sécurité des déplacements à vélo en Ville de Genève fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus. Pacifier la cohabitation entre les différents modes de transport en séparant les flux de circulation au maximum, en particulier sur les grands axes, est une nécessité reconnue. L'engouement toujours croissant pour le vélo (avec ou sans assistance électrique) comme mode de transport quotidien en est une démonstration, qui se heurte toutefois à des problèmes importants de sécurité pour les usagers-ères.

L'acceptation de l'initiative cantonale IN 144 «Pour la mobilité douce» en 2011 a démontré une claire volonté populaire d'aller vers davantage d'aménagements cyclables sécurisés, mais celle-ci est toujours en attente d'application, notamment pour des raisons budgétaires. Or, des solutions peu coûteuses existent, notamment en utilisant des éléments déjà présents dans le trafic.

Il en va ainsi des files de stationnement automobile; souvent calées contre le trottoir du côté droit, elles permettraient souvent, moyennant un décalage de 2 m environ sur la gauche, de libérer un espace pour les vélos, comme c'est le cas par exemple le long de l'Arve sur les quais Charles-Page et Capo-d'Istria, lieux privilégiés pour les cyclistes car très sécurisés et confortables.

Ce dispositif aurait pu être réalisé lors des récentes réfections pour pose de revêtement phono-absorbant: il en va ainsi du boulevard du Pont-d'Arve (dans la montée après le croisement avec la rue de Carouge) ainsi que du quai du Mont-Blanc, mais cela n'a malheureusement pas été fait.

Considérant que:

- la Ville de Genève procède désormais à la pose de revêtement phono-absorbant de manière quasi généralisée;
- il est judicieux de profiter de l'ouverture de ces chantiers pour améliorer la situation en matière d'aménagements cyclables;
- il existe de nombreux endroits où le trafic cyclable pourrait être sécurisé en inversant simplement l'emplacement de la bande cyclable avec la rangée de véhicules stationnés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de recenser tous les lieux où cette «inversion» est possible;
- de promouvoir cette intervention lorsqu'elle est possible, en particulier lors de la pose de revêtement phonoabsorbant;
- de défendre cette solution face aux autorités et services du Canton, en rappelant la loi sur la mobilité douce (LMB H 1 80), issue de l'initiative IN 144 «Pour la mobilité douce», toujours inappliquée;
- pour tous les endroits qui resteraient en système «bande cyclable», de les passer systématiquement en «bandes sonores» continues.